



Demande de revision de verdict sur la garde de ma fille

Par **davemane**, le **05/04/2012** à **11:53**

Bonjour,

avant de poser ma question je voulais vous expliquer ma situation ... en mai 2011 le tribunal des affaires familiales de Tarbes a rendu le jugement sur la garde de ma fille .. je suis séparé depuis plus de 6 ans de la mère de ma fille .. on a décidé de séparé pour pleins de problèmes du couple .. avant le jugement j ai déménager a seurin sur l isle a 3 h de route de Tarbes , j ai suivi ma nouvelle compagne qui est institutrice .. en septembre 2010 .

le juge a décidé de confier la garde a sa mère .. ce que je remet pas en cause , la pension a été fixer a 150 € je ne l ai pas remis en cause aussi .. là ou je voudrais un conseil c est sur ... j ai la garde pour les vacances .. et la moitié des vacances de noël et de l été .

Du fait que j ai déménager , la mère de ma fille a demander et obtenu que la juge lui accorde que je dois venir chercher au domicile de la mère et dois la ramener au domicile de la mère , ou je dois financièrement m en occuper ... du fait que c est moi qui était partis du lieu de vie de ma fille et sa mère ...je trouver sa normal .. Mais en aout 2011 la mère de ma fille a décider de partir vivre a ALBERT a coté d Amiens soit a 1000 km de Tarbes et a 7 h de route de st seurin sur l isle là ou j habite actuellement .. et c est pour sa que je voudrais demander que moi et la mère de ma fille est les frais partager pour faire venir ma fille en avion pour les vacances .. ou les km partager ou les frais de route partager .. j ai besoin de votre aide .. car cela fais depuis noël que je n est pas vu ma fille car je ne peu pas venir la chercher pour cause de manque finance .. et comme la mère de ma fille veut pas faire un effort pour l équilibre de ma fille .. merci d avoir lu mon histoire et j attend avec impatience votre conseil car je veut faire tout ce qu il faudra pour pouvoir voir ma fille .. je voudrais juste que la mère de ma fille participe au frais ... merci d avance

Mr baux

Par **cocotte1003**, le **05/04/2012** à **13:19**

Bonjour, il faut saisir de nouveau le JAF du tribunal dont dépend votre fille pour demander un révison des frais de transport.vous pouvez le faire avec un avocat ou sans, cordialement

Par **davemane**, le **05/04/2012** à **14:07**

merci .. je vais faire une demande ..